



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.3/43/L.24
2 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
TROISIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 27 octobre 1988, adressée au Président de la Troisième
Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour que votre Commission y donne la suite appropriée, une lettre qui vous est adressée par le Président de la Deuxième Commission touchant le point 12 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport du Conseil économique et social".

(Signé) Dante CAPUTO

Annexe

LETTRE DATEE DU 26 OCTOBRE 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA TROISIEME
COMMISSION PAR LE PRESIDENT DE LA DEUXIEME COMMISSION

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 23 septembre 1988 qui m'a été adressée par le Président de l'Assemblée générale (A/C.2/43/1), m'informant qu'à la 3e séance plénière de sa quarante-troisième session, le 23 septembre, l'Assemblée générale avait décidé de renvoyer le point 12 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport du Conseil économique et social", à la Deuxième Commission.

Par sa résolution 1988/63, intitulée "Principes directeurs concernant les décennies internationales", en date du 27 juillet 1988, le Conseil économique et social, en application de la résolution 42/17i de l'Assemblée générale datée du 11 décembre 1987, a recommandé des principes directeurs concernant les décennies internationales à l'Assemblée pour adoption. On trouvera une copie desdits principes (A/C.2/43/L.2) jointe à la présente lettre a/.

Du fait que les principes directeurs en question touchent des sujets prioritaires dans les domaines politique, économique, social, culturel, humanitaire et dans celui des droits de l'homme, je m'adresse aux présidents des grandes commissions de l'Assemblée générale pour demander les vues et observations éventuelles de leurs commissions sur les aspects des principes directeurs qui peuvent relever du mandat de leurs commissions respectives.

Afin d'assurer que les principes directeurs adoptés tiennent pleinement compte des vues de toutes les grandes commissions de l'Assemblée générale, il serait bon que ces vues soient communiquées à la Deuxième Commission au plus tard la deuxième semaine de novembre 1988.

Le Président de la Deuxième Commission
de l'Assemblée générale,

(Signé) Hugo NAVAJAS-MOGRO

Note

a/ Non reproduits dans le présent document.
